

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 octobre 2025
Convocation du 21 octobre 2025

N° 2025_10_010

Objet : Enfance-Jeunesse - Tarification ALSH applicable à compter du 01/01/2026

Le 28 octobre 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Maurice-d'Ardèche, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Patrick MEYCELLE, Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs : Richard ALZAS à Anne-Marie POUZACHE, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL à Luc PICHON, Louise LACOSTE à Sylvie CHEYREZY, Jacques MARRON à Yvon VENTALON, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Marianne PAILLERON à Hervé OZIL, Maryse RABIER à Claude BENAHMED, René UGHETTO à Monique MULARONI, Carole VANESSE à Nicolas CLEMENT

Secrétaire de Séance : Jean-Yvon MAUDUIT

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 27
Nombre de pouvoirs : 10 - nombre de suffrages exprimés :
Vote contre : pour : abstention :

Guy CLEMENT, vice-président en charge de l'enfance et de l'action sociale rappelle que la CAF 07 de l'Ardèche accompagne financièrement la communauté de communes pour le fonctionnement des accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires.

L'octroi de la prestation de service de la CAF Ce soutien est cependant conditionné au respect de certaines conditions :

- La tarification doit être accessibles à toutes les familles et modulées en fonction de leurs ressources.
- La tarification propose de la dégressivité pour les fratries et pour les enfants en situation de handicap.

La CAF 07 a souhaité que toutes les structures d'accueil du département travaillent sur une même grille tarifaire afin d'être plus lisible et compréhensible pour les familles. Elle a également souhaité centrer son soutien sur les familles les plus modestes.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les grilles tarifaires ci-dessous pour les mercredis et les vacances scolaires à partir du 1^{er} janvier 2026.

Tarification ALSH vacances

Quotient Familial	0 à 720	721 à 850	851 à 999	1000 à 1099	1100 à 1299	1300 à 1399	1400 à 1999	2000 et +
Tarif jour	6,80	10	14,50	15	16	18	21	25

Tarification ALSH mercredi

	JOURNEE COMPLETE						
Quotient Familial	0 à 720	721 à 850	851 à 949	950 à 1099	1100 à 1299	1300 à 1399	1400 ET +
Tarif jour	4,80 €	5,55 €	9,80 €	10,80 €	11,80 €	12,30 €	12,80 €
	DEMI JOURNEE AVEC REPAS						
Quotient Familial	0 à 720	721 à 850	851 à 949	950 à 1099	1100 à 1299	1300 à 1399	1400 ET +
Tarif jour	4,40 €	6,25 €	7,00 €	7,25 €	7,50 €	8,00 €	8,00 €
	DEMI JOURNEE SANS REPAS						
Quotient Familial	0 à 720	721 à 850	851 à 949	950 à 1099	1100 à 1299	1300 à 1399	1400 ET +
Tarif jour	2,40 €	4,50 €	4,75 €	5,00 €	5,50 €	6,00 €	6,00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les grilles tarifaires ci-dessus pour les accueils de loisirs extrascolaires des mercredis et des vacances.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de séance

Jean-Yvon MAUDUIT